

Allocution (note) d'Alain Dubois membre co-fondateur d'EMJEU (Éthique pour une modération du jeu)

Depuis une semaine nous assistons à une vaste campagne médiatique de Loto-Québec visant à vendre le projet de déménager du casino de Montréal à la population du Québec et au gouvernement.

L'imposante stratégie de communication mise en place par cette société d'état en dit long sur sa motivation à voir son projet se réaliser. Il importe maintenant de donner l'heure juste

ROBERT LADOUCEUR étudie sur l'implantation du casino de Hull vs les impacts

Tout d'abord, il importe de démontrer que les résultats des dernières études de Robert Ladouceur, un chercheur dont les travaux sont financés (*plusieurs millions de dollars*) depuis plus de 25 ans par Loto-Québec et l'industrie nord-américaine du gambling, ne respectent pas les règles de base inhérentes à toute étude scientifique. L'étude longitudinale (vieille de 5 ans) possède un très haut taux d'attrition après 5 ans. Ainsi, le professeur Ladouceur a perdu la trace de 75% des résidents ciblés par son étude alors que la norme est de +/- 25%. Et que c'est justement parmi ce 75% que l'on risquait de trouver la population visée par la recherche (les joueurs pathologiques). Ainsi, pour Hull, des 810 répondants du début, il n'en reste que 200 après 5ans. De plus, les données ne semblent pas avoir été pondérées. Aucune indication n'est fournie quant à la taille et à la représentativité des échantillons restant aux dans la 3^{ième} et 5^{ième} année. Lors de la 5^{ième} année, les taux de jeu pathologique indiquent que seulement 2 ou 3 répondants de l'échantillon ont ce problème. Évidemment, la valeur de ces données est quasiment nulle d'un point de vue statistique. Déjà lors de la première année il n'y aurait que 3 ou 4 répondants aux prises avec le jeu pathologique. Cette information indique que dès le départ la taille de l'échantillon est beaucoup trop faible en regard de la population étudiée et par conséquent des résultats visés par l'étude. Celle-ci est donc entachée de graves failles méthodologiques et il est scientifiquement impossible de prendre en compte de tels résultats. Les auteurs ne peuvent donc aucunement conclure que leurs travaux démontrent qu'il existe une association entre la fréquentation du casino ou qu'il n'y a pas de problèmes de jeu compulsif associés à la proximité d'un casino. Les résultats n'ont aucune valeur scientifique et peuvent être facilement déconstruits.

Il est nécessaire de préciser qu'une étude beaucoup plus importante a été publiée par la direction de la santé publique de l'Outaouais. Réalisé par Courteau en 2003 révélait clairement qu'il y a près de 6000 personnes aux prises avec des problèmes sérieux de jeu à Gatineau. Comment interpréter les résultats de Ladouceur avec cette réalité?

Pour le professeur Amnon Suissa de l'École de travail social de l'Université de Québec à Montréal. Les résultats de recherche de Ladouceur soulèvent plusieurs questions, non seulement en termes de méthodologie de recherche, mais également en termes éthiques. Alors que la tendance dans le monde entier est une augmentation de l'incidence, Ladouceur laisse croire, dans le cas de la région de Gatineau, que l'incidence est contenue, voire stable. Cette tendance à minimiser l'ampleur des problèmes de jeu s'inscrit en faux avec la réalité concrète. Aux États-Unis, par exemple, les espaces de jeu sont passés de 2 États où le Gambling était alors légalisé à 48 sur 51 États. De plus, les dépenses investies par les Américains dans l'industrie du jeu ont atteint un sommet inégalé, soit plus de 600 milliards de dollars.

À Gatineau, l'accès aux espaces de jeu est en effervescence. Comment expliquer que Le Casino du Lac Leamy vient d'investir 80 millions de dollars pour près de 1100 places de stationnement supplémentaire? Est-ce par souci de prévention des problèmes psychosociaux dans la communauté à Gatineau? Ceci reflète-t-il une

baisse de l'achalandage ou au contraire une expansion? Face à ces questions, mentionnons au moins la dernière recherche de Goss et Morse (2004) qui démontre clairement, et pour la première fois, que, durant la décennie des années 90, les faillites personnelles avaient augmenté de 100% dans les cantons où il y avait une présence de casinos. Un fait incontournable demeure : plus il y a accès aux jeux du hasard, plus l'incidence augmente. A conclu M Suissa dans un commentaire qu'il nous a fait parvenir.

Jean-Sébastien Fallu, Ph.D, Professeur adjoint à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et président du GRIP Montréal nous a souligné que le seul fait, d'avoir un échantillon si restreint et surtout d'en perdre 75 % à travers les années, apporte une sérieuse limite aux conclusions à tirer. En effet, la prévalence de ce comportement étant restreinte (entre 2.1 et 5%), l'échantillon final de 200 participants est nettement insuffisant pour étudier le phénomène en question. D'autant plus qu'il est fort probable que la défection ne soit pas aléatoire, c'est-à-dire qu'il y a de fortes chances que les participants qui se sont désistés soient en proportion plus élevés des joueurs pathologiques. De plus, le professeur Fallu (*sous toute réserve*), mentionne que les auteurs n'ont pas présenté d'analyse d'attrition afin d'explorer ce possible biais. Ce qui est scientifiquement inacceptable... et mine toute la crédibilité de la recherche psychosociale.

Jean Leblond, Ph.D en psychologie et ex associé de Robert souligne, entre autres, qu'il n'y a qu'une conclusion valide à porter aux données communiquées par son ancien mentor: selon lui si parmi les personnes qui ont maintenu leur lieu de résidence ou leur abonnement téléphonique, la prévalence courante du jeu pathologique n'a pas triplé c'est que le jeu pathologique pourrait être responsable d'une portion non négligeable des personnes qui ont cessés de participer à l'étude. Il n'est donc pas possible de conclure, par défaut, que la prévalence du jeu pathologique est demeurée stable à Gatineau. Notons que le docteur Leblond, auteur d'une importante étude sur la dangerosité des machines à sous (ALV) considère que les tests de prévalence du jeu compulsif au sein de la population réalisée par Robert Ladouceur comportent un important biais (erreur de pondération) qui conduit à une sous-estimation systématique du taux de prévalence (nous reviendrons sur ce sujet dans quelques minutes...)

Nous tenons aussi à préciser que d'autres chercheurs nous ont fait parvenir leur commentaire sur les résultats de l'étude Ladoucur, mais qu'ils ont exigé de ne pas être cités. Par contre, plusieurs de ses commentaires se retrouvent dans notre analyse et dans les documents que vous avez dans votre pochette.

La publication d'une étude de si piètre qualité et ce, dans le moment choisi par ses auteurs (*déménagement du casino*) soulèvent d'importantes questions éthiques qui méritent que l'on en réfère au comité de déontologie de l'Université Laval et qu'éventuellement l'on avise la communauté scientifique qu'elle doit porter une attention particulière vis-à-vis les études que ce chercheur pourrait présenter à l'avenir ainsi que ceux déjà publiés. À notre point de vue, une analyse des données brutes devrait précéder toutes nouvelles publications de ce chercheur. Nous sommes persuadés qu'aucun chercheur sérieux et qu'aucune université digne de ce nom ne peut accepter d'être associé à une telle recherche puisque leur crédibilité est ici en jeu. Nous allons demander à l'université Laval d'agir très promptement dans ce dossier. Nous croyons même qu'il serait pertinent pour l'Université Laval, d'envisager, dans un deuxième, de soumettre l'ensemble des travaux de Robert Ladouceur (*taux de prévalence; traitement des joueurs, etc.*) à une analyse approfondis.

Il est important de souligner que la malhonnêteté intellectuelle est de plus en plus courante dans le domaine de la recherche. Sans présumer de la malhonnêteté, ou du manque d'intégrité du professeur Ladouceur, Nous tenons à rappeler que la réputation internationale d'un chercheur n'est pas une garanti d'intégrité. Dans la dernière année il y a eu plusieurs cas de fraude scientifique qui ont été mis à jour, les plus célèbres sont : le Sud-Coréen Woo Suk Hwangnt; le canadien le Dr Ranjit Kumar Chandra, un gros nom de la nutrition et de l'immunologie, auteur de très nombreux articles, souvent publiés dans des revues scientifiques de haut niveau.

TAUX de prévalence

Depuis la dernière offensive médiatique de Loto-Québec nous assistons, de la part du président du conseil d'administration et président et directeur général de Loto-Québec, M. Alain Cousineau à une véritable campagne de désinformation concernant le taux de prévalence du jeu compulsif au Québec.

Tout d'abord, il reprend les conclusions d'une étude de prévalence à laquelle Robert Ladouceur était associé et qui indiquait une stabilisation du nombre de joueurs pathologiques. Ce que Cousineau et Ladouceur omettent cependant de mentionner c'est que l'instrument de mesure utilisé n'est pas le même entre la dernière étude de prévalence qui utilisait l'ICJ et les autres qui utilisaient le SOGS. Il est donc scientifiquement inacceptable de comparer les résultats de deux instruments de mesure si différents et de conclure comme ils le font qu'il y a eu stabilisation de la prévalence. C'est comme dire que 0 degré Celsius égal 0 degré Fahrenheit. De plus, ce que Ladouceur n'a pas mentionné et qu'EmJEU a appris est que ce dernier avait aussi fait passer le SOGS (à vie) mais que celui-ci indiquait au contraire le taux de prévalence avait augmenté de façon significative à savoir de 2.1 à 2.7%. De plus, comme je l'ai mentionné le docteur Jean Leblond conduit à une sous-estimation systématique du taux de prévalence du à une «erreur» de pondération des résultats. En corrigeant l'erreur ce taux, voisinerait dans le cas du dernier résultat plutôt les 4% (voir document dans votre pochette)

Échantillons 4603 personnes			
SOGS (à vie) 2002	N	taux	Intervalle de confiance
JPP – total	63	1,4	1,1 – 1,8
JPP – masculin	43	2,0	1,5 – 2,7
JPP – féminin	20	0,9	0,6 – 1,4
Problème – total	58	1,3	1,0 – 1,7
Problème – masculin	37	1,7	1,2 – 2,3
Problème – féminin	21	0,9	0,6 – 1,4
JPP + prob – total	121	2,7	2,3 – 3,2
JPP + prob – masculin	80	3,7	2,9 – 4,6
JPP + prob – féminin	41	1,8	1,3 – 2,4

Lorsqu'Alain Cousineau ou Robert Ladouceur évoquent un taux de .8% de joueurs pathologiques, il fractionne les résultats selon un indice de gravité sommes tout arbitraire. Les cas les plus graves étant les seuls retenus. Cette façon de faire est nouvelle puisque traditionnellement on ne scindait pas ainsi les différentes catégories de joueurs problématiques. D'ailleurs, on ne fait jamais cette distinction avec les autres dépendances. On ne divise pas les alcooliques ou les toxicomanes selon l'indice de gravité de leur problème... Ils sont des toxicos, des alcoolos ou pas. Évidemment l'utilisation hors contexte de l'ICJ versus le SOGS et le fractionnement des joueurs compulsifs selon leur indice de gravité, semble obéir, pour Loto-Québec, à une stratégie de communication qui a pour objectif d'induire la population et, les médias en erreurs, concernant, la réelle gravité du jeu pathologique au sein de la population qui rappelle le est maintenant la deuxième dépendance.. Après le tabac, mais avant l'alcool (1.8%) et celles aux drogues illicites (.8%).

Campagne de prévention du jeu et politique de réduction de l'offre de jeu de Loto-Québec.

Pour EmJEU la dernière annonce de Loto-Québec concernant la Campagne de sa fondation « Mise sur toi » n'est qu'une autre manoeuvre de L-Q visant non seulement à démontrer qu'il est un bon citoyen corporatif, mais dont le « timing » avec l'éventuel dépôt du rapport Coulombe visant le déménagement du casino de Montréal à Pointe St-Charles n'est assurément pas le fruit du hasard.

Si Loto-Québec a intérêt à démontrer qu'il est un gestionnaire responsable en matière de gambling, il n'a probablement pas intérêt à être très efficace en matière de prévention puisque les joueurs compulsifs rapportent gros à L-Q. Ainsi, le 40% de joueurs compulsifs aux machines à sous rapporte 80% des profits tirés de ces machines! Si dans la campagne télévisée on note une amélioration dans l'interprétation du message celui-ci est toujours le même.. le gambling et un jeu.

Jeu: «Activité physique ou mentale purement gratuite, qui n'a dans la conscience de celui qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'elle procure» (Petit Robert, 1988: 1046).

Ce n'est pas le rôle de Loto-Québec ou d'une fondation qui émane d'elle de faire de la prévention. C'est tout aussi absurde que de demander à l'industrie du tabac de mener la lutte au tabagisme!

L'offre pour le jeu augmente d'une façon sans précédent depuis la légalisation des casinos et des machines à sous de type ALV.

Loto-Québec prétend faire des efforts afin de diminuer l'offre pour le gambling.. mais c'est loin d'être le cas... Puisque le projet de déménagement du casino de Montréal, les nouvelles loteries dont les loteries en ligne, la création de casinos privés (*attendant aux hippodromes*) qui accueilleront la majorité des ALV correspondent à ne pas en douter à une augmentation de l'offre, d'ailleurs les profits sans cesse à la hausse de Loto-Québec sont là pour le prouver.

Avant de parler de jeu responsable, il faudrait que le gouvernement du Québec et sa société d'État annoncent une politique de gestion responsable et éthique du «jeu»... On doit cesser de faire une promotion intensive du gambling...

Pour régler le problème, il ne suffirait que de réduire l'accessibilité aux jeux de hasard et d'argent en retirant les machines à sous des bars et en adoptant des lois et mesures équivalentes à celles que l'on a imposées à l'industrie du tabac.

*SOGS : The south oaks gambling screen / ICJ : Indice canadien du jeu

*Veuillez prendre note que ce texte correspond aux notes manuscrites utilisés pour allocution d'Alain Dubois. Le contenu verbal de celle-ci était différente

Renseignements: Alain Dubois; Sol Boxenbaun (514) 488-6226, www.Emjeu.com